



Communiqué de presse

Mercredi 3 juin 2015

Merci de bien vouloir signaler à vos lecteurs, auditeurs, téléspectateurs

Pour tous les jeunes de 16 à 25 ans sans qualification : Campagne « Reviens te former »

Avec la campagne "Reviens te former", Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche poursuit la lutte contre le décrochage scolaire et accentue la mobilisation pour **que les jeunes âgés de 16 à 25 ans aient la possibilité d'obtenir une qualification. Le Droit au retour en formation** a été créé pour que chacun d'entre eux ait l'opportunité de construire son avenir professionnel, y compris pour les jeunes qui ont interrompu leur formation en cours de route.

Le site **reviensteformer.gouv.fr** propose un **service de rappel gratuit** avec une prise en charge rapide et un suivi personnalisé pour tout jeune qui en fait la demande. Ce rappel permettra de fixer dans les 15 jours **un rendez-vous avec un référent qui suivra le jeune avant, pendant et après son retour en formation.**

La prise de contact peut aussi s'effectuer par le biais d'un **numéro gratuit : 0 800 12 25 00.**

Dorénavant, en lien avec le service public régional d'orientation, tout jeune entre 16 et 25 ans peut faire valoir son droit au retour à la formation s'il se trouve dans l'un des deux cas de figure suivants :

- il possède **uniquement le brevet ou n'a aucun diplôme**, qu'il soit général, technologique ou professionnel, ou titre à finalité professionnelle.
- il possède un **baccalauréat général mais pas de qualification professionnelle reconnue.**

Le droit au retour en formation pour les 16-25 ans, qu'est-ce que c'est ?
<http://www.dailymotion.com/video/x2pfkwm>

Reviens te former est lancé en partenariat étroit avec huit ministères :

Ecologie, Développement durable et Énergie

Justice

Défense

Travail ; emploi, formation professionnelle et Dialogue social

Intérieur

Agriculture, Agroalimentaire et Forêt

Économie, Industrie et Numérique

Ville, Jeunesse et sports

Et avec l'Association des Régions de France (ARF) et l'ONISEP